

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UNE PRISONNIÈRE D'OPINION PRIVÉE DE SOINS VITAUX

La militante des droits humains Hanan Badr el Din, actuellement incarcérée pour des accusations fallacieuses pour avoir dénoncé les disparitions forcées en Égypte, est privée des soins médicaux dont elle a besoin. Elle est atteinte d'une maladie génétique et son état de santé se dégrade rapidement. Prisonnière d'opinion, Hanan Badr el Din doit être libérée sans délai.

La militante des droits humains incarcérée **Hanan Badr el Din**, qui est atteinte de la fièvre méditerranéenne familiale (maladie génétique qui provoque des fièvres et des inflammations douloureuses dans l'abdomen, les poumons et les articulations), est privée des soins médicaux dont elle a besoin, ce qui peut constituer une forme de torture ou de mauvais traitements. Son état de santé se détériore rapidement et elle risque une insuffisance rénale parce qu'elle est privée des soins nécessaires.

Hanan Badr el Din recevait régulièrement ses médicaments grâce à sa famille jusqu'à ces dernières semaines. Pourtant, il y a peu, les autorités carcérales ont informé sa famille qu'elles n'accepteront plus que les ordonnances ou les diagnostics des hôpitaux publics. La famille d'Hanan Badr el Din a déclaré à Amnesty International que les hôpitaux publics refusent de fournir un diagnostic aux détenus et que les autorités carcérales refusent de la transférer vers un hôpital extérieur à la prison.

De ce fait, Hanan Badr el Din est privée des soins nécessaires et des médicaments spécifiques dont elle a besoin. En conséquence, son état de santé s'est considérablement détérioré ces deux dernières semaines. Selon sa famille, elle souffre de telles douleurs aux poignets qu'elle ne peut plus écrire. Elle souffre aussi de fièvres tous les trois à quatre jours et a perdu beaucoup de poids. Les autorités carcérales lui permettent seulement de se rendre à l'hôpital de la prison, qui est mal équipé et dont le personnel en sous-effectif n'est pas formé pour répondre à ses besoins spécifiques. Hanan Badr el Din partage sa cellule avec 19 détenues, et il n'y a qu'un lit pour deux. L'accès à de l'eau propre pour boire et se laver est insuffisant.

Un juge renouvelle la détention d'Hanan Badr el Din tous les 45 jours environ. Lors de la prochaine audience le 5 février, le juge décidera de la remettre en liberté ou de renouveler sa détention pour 45 jours supplémentaires. Hanan Badr el Din est une prisonnière d'opinion et elle doit donc être libérée immédiatement et sans condition.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités égyptiennes de veiller à ce qu'Hanan Badr el Din puisse bénéficier rapidement et régulièrement des soins médicaux dont elle a besoin, notamment de médicaments et de bilans réguliers ;
- appelez-les à abandonner toutes les charges retenues contre elle et à la relâcher immédiatement et sans condition, car elle est incarcérée uniquement pour avoir défendu les droits humains.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 16 MARS 2018 :

Procureur général

Nabil Sadek
Office of the Public Prosecutor, Dar al-Qada al-Ali, Down Town
Cairo, Égypte
Fax : +202 2 577 4716

Formule d'appel : *Dear Counsellor, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre de l'Intérieur

Magdy Abdel Ghaffar
Ministry of the Interior
25 El Sheikh Rihan Street
Bab al-Louk, Cairo, Égypte
Fax : +202 2 794 552
Courriel : center@iscmi.gov.eg ou E.HumanRightsSector@moi.gov.eg
Twitter : @moiegy

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Copies à :

Adjointe au ministre des Affaires étrangères
Laila Bahaa El Din
Ministry of Foreign Affairs
Corniche el-Nile, Cairo, Égypte
Fax : +202 2 574 9713
Courriel : contact.us@mfa.gov.eg
Twitter : @MfaEgypt

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresses à insérer) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 129/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/6433/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UNE PRISONNIÈRE D'OPINION PRIVÉE DE SOINS VITAUX

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Défenseure des droits humains, Hanan Badr el Din est la cofondatrice de l'Association des familles de victimes de disparition forcée. Elle a commencé à militer pour que justice soit rendue aux victimes de disparitions forcées et à leurs familles, après la « disparition » de son époux, Khalid Ezz el Din, lors d'une manifestation contre le coup d'État militaire le 27 juillet 2013. Elle l'a aperçu pour la dernière fois à la télévision, où elle a vu qu'il était blessé et se trouvait dans un dispensaire. Cependant, quand elle s'est rendue sur place, elle ne l'a pas trouvé. Elle l'a cherché dans des postes de police, des prisons, des hôpitaux et des morgues pour tenter de savoir où il se trouvait – en vain. Au cours de ses recherches, Hanan Badr el Din est entrée en contact avec d'autres familles qui cherchaient, elles aussi, des proches disparus.

Le 20 mai 2017, espérant avoir des nouvelles de son mari, elle rendait visite à une victime de disparition forcée qui avait refait surface dans la prison de Qanatar, lorsqu'elle a été arrêtée par des membres de la sécurité pénitentiaire. Ils ont confisqué ses affaires, dont un bout de papier sur lequel figuraient des informations sur son mari rédigées à la main, et l'ont accusée d'avoir tenté de faire entrer des articles de contrebande dans la prison. Selon l'avocat d'Hanan Badr el Din, la sécurité pénitentiaire a placé sa cliente en détention de 14 heures à 5 heures du matin le lendemain, et elle a été interrogée par des agents de l'Agence de sécurité nationale. Le lendemain, elle a été transférée au poste de police de Qanatar, puis présentée au parquet de Banha Sud, qui a ordonné sa détention dans l'attente des résultats des investigations de l'Agence de sécurité nationale. Dans un compte-rendu, l'Agence a affirmé qu'Hanan Badr el Din était membre de la branche féminine des Frères musulmans. Le parquet a ordonné son placement en détention pendant 15 jours afin d'enquêter sur les accusations de contrebande et d'appartenance à une organisation interdite. Il a renouvelé son ordonnance de mise en détention le 20 mai, puis le 3 juin, pour 15 jours supplémentaires à chaque fois.

L'Association des familles de victimes de disparition forcée a été fondée début 2014 pour réagir face à la multiplication des disparitions forcées imputables aux forces de sécurité égyptiennes. Dans un premier temps, elle s'est concentrée sur les recherches de leurs proches dans les postes de police, les prisons, les hôpitaux et les morgues. À la mi-2015, elle a commencé à jouer un rôle plus actif en faisant campagne publiquement pour que le gouvernement respecte les droits humains et remplisse ses obligations, en organisant des conférences de presse et des rassemblements publics et en sensibilisant les médias à sa cause. Ces initiatives ont attiré de plus en plus de familles de « disparus », les incitant à unir leurs forces pour mener leurs recherches et obtenir justice.

Amnesty International a amplement démontré que les disparitions forcées sont un outil couramment utilisé par les forces de sécurité en Égypte contre les militants politiques et les manifestants, y compris les étudiants et les mineurs. Des centaines d'entre eux ont été arbitrairement arrêtés et placés en détention, puis soumis à une disparition forcée par des agents de l'État. Les personnes ainsi privées de liberté ne pouvaient ni consulter un avocat, ni entrer en contact avec leur famille, et étaient détenues au secret, sans contrôle judiciaire. Selon des ONG locales, en moyenne, trois à quatre personnes sont enlevées et soumises à une disparition forcée chaque jour. Le caractère systématique de ces atteintes aux droits humains est devenu particulièrement manifeste depuis la nomination du général de division Magdy Abd El Ghaffar au poste de ministre de l'Intérieur par le président Abdel Fattah al Sissi, en mars 2015.

Les autorités égyptiennes nient régulièrement l'existence de la pratique des disparitions forcées. Alaa Abed, responsable du Comité des droits humains du Parlement égyptien, a ainsi déclaré à plusieurs reprises : « Les disparitions forcées n'existent pas ; c'est un terme inventé par les Frères musulmans et par la cinquième colonne ». De même, en mars 2016, le ministre égyptien de l'Intérieur a affirmé : « Il n'y a pas de disparition forcée en Égypte et les forces de sécurité opèrent dans le respect du cadre de la loi ». Des organisations égyptiennes de défense des droits humains ayant recensé des centaines de cas étayés de disparition forcée ont contesté les démentis du ministère de l'Intérieur.

Nom : Hanan Badr el Din

Femme

Action complémentaire sur l'AU 129/17, MDE 12/7823/2018, 2 février 2018